

*MAFE Working Paper 6*

**Migration et développement : quelles politiques  
menées en Afrique subsaharienne ?**

KABBANJI, Lama, Institut national d'études démographiques (INED)

April 2010



*Funded under the  
Socio-economic  
Sciences & Humanities  
Theme*



Le projet MAFE est coordonné par l'INED (C. Beauchemin), en partenariat avec l'Université catholique de Louvain (B. Schoumaker), la Maastricht University (V. Mazzucato), l'Université Cheikh Anta Diop (P. Sakho), l'Université de Kinshasa (J. Mangalu), l'University of Ghana (P. Quartey,) l'Universitat Pompeu Fabra (P. Baizan), le Consejo Superior de Investigaciones Científicas (A. González -Ferrer), le Forum Internazionale ed Europeo di Ricerche sull'Immigrazione (E. Castagnone), et l'University of Sussex (R. Black). Le projet MAFE a reçu un financement du Septième Programme-Cadre de la Communauté européenne (subvention 217206). L'enquête MAFE-Sénégal a été réalisée grâce au soutien financier de l'INED, de l'Agence Nationale de la Recherche, de la région Ile de France, et du programme FSP 'Migrations internationales, recompositions territoriales et développement dans les pays du Sud'. Pour plus d'information, voir : <http://www.mafeproject.com>.

## Abstract

The link between international migration and development have been of increasing importance in euro-african cooperation since 2006. The aim is to address simultaneously, via a “global” approach, three aspects of international migration management: 1) legal migration management; 2) control of illegal immigration; 3) migration and development. These components have been integrated at regional level, both in Europe and in Africa, notably within the framework of the “Global Approach to Migration” of the European Union, and the “Common West African Approach to Migration” of ECOWAS. This presentation aims to address three questions: 1) How has the link between migration and development been integrated to manage African migration from a development-oriented perspective? 2) Upon what explicit and implicit assumptions are these policies based, and what are their implications? 3) Are these policies actually being implemented? Our answers to these questions are based primarily on a textual analysis of the main documents relating to “migration and development”. We will also draw upon the assessment reports of the various co-development initiatives funded by European Commission as well as initiatives set in place in Senegal.

## Résumé

Depuis 2006, le lien entre migration et développement s’est imposé dans le cadre des différentes initiatives visant à renforcer la coopération euro-africaine en matière de gestion des migrations. Au niveau régional, ceci s’est traduit en Afrique de l’Ouest par l’adoption le 18 janvier 2008 d’un plan d’action migration et développement dans le cadre de l’Approche commune sur la migration de la Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). L’Union européenne quant à elle développera sa stratégie en la matière dans son Approche globale sur la question des migrations : priorités d’action centrées sur l’Afrique et la Méditerranée. Autant au niveau européen qu’africain, l’approche consiste à lier la migration et le développement à la gestion des migrations légales et la lutte contre la migration illégale. Dans un tel contexte, il s’avère important d’interroger les hypothèses sous-jacentes aux politiques menées. Cet article vise à répondre aux questions suivantes : 1) Comment s’est développé le thème « migration et développement » dans le cadre de la coopération euro-africaine en matière de gestion des migrations internationales ? 2) Sur quelles hypothèses (explicites ou implicites) reposent les politiques menées en Afrique subsaharienne visant à faire le lien entre migration et développement ? 3) Comment se traduisent concrètement ces politiques ? Pour répondre à ces questions nous nous basons principalement sur l’analyse de contenu des documents politiques élaborés pour gérer le lien entre migration et développement en Afrique subsaharienne. Nous faisons également référence aux rapports d’évaluation d’initiatives cofinancées par la Commission européenne ou mises en place au Sénégal.

## Introduction et objectifs

Le lien entre migration et développement figure parmi les éléments clés de la coopération internationale en matière de gestion des migrations depuis la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire de 1994. Ce thème s'imposera par la suite dans les différentes initiatives multilatérales visant à renforcer la coopération régionale et internationale sur la gestion des migrations. C'est ainsi qu'en 2003, l'Assemblée générale des Nations Unies vote une résolution le 23 décembre en vue de tenir un Dialogue de Haut-Niveau (High Level Dialogue<sup>1</sup>) portant sur la migration internationale et le développement lors de sa 61<sup>ème</sup> session en 2006. Ce Dialogue conduira à la formation du Forum mondial sur la migration et le développement dont la première rencontre s'est tenue, sous l'égide de la Belgique, à Bruxelles, en 2007, la seconde à Manille en 2008 et la plus récente en 2009 à Athènes<sup>2</sup>. Aussi, tout récemment, le rapport sur le développement humain du PNUD de 2009 portera spécifiquement sur les migrations (PNUD, 2009).

Depuis 2006, le lien entre migration et développement s'est également imposé dans le cadre des différentes initiatives visant à renforcer la coopération euro-africaine en matière de gestion des migrations. Au niveau régional, ceci s'est traduit en Afrique de l'Ouest par l'adoption le 18 janvier 2008 d'un plan d'action migration et développement dans le cadre de l'« Approche commune sur la migration » de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'Union européenne (UE) quant à elle développera sa stratégie en la matière à partir de 2005 dans son « Approche globale sur la question des migrations : priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée ». Autant au niveau européen qu'africain, l'approche consiste à lier la migration et le développement à la gestion des migrations légales et la lutte contre la migration illégale. Au-delà des documents multilatéraux d'orientation, cette approche dite « globale » des migrations se traduit au niveau national par la signature et la mise en œuvre d'accords bilatéraux, comme -par exemple- celui signé entre le Sénégal et la France en 2006 relatif à la gestion « concertée » des flux migratoires. Cet intérêt pour l'inclusion du thème « migration et développement » dans les initiatives de gestion des migrations entre l'Afrique et l'Europe a conduit à une multiplication des acteurs impliqués et des actions mises en place. Dans un tel contexte, il s'avère important d'interroger les hypothèses sous-jacentes aux politiques menées.

Cet article vise à répondre aux questions suivantes : 1) Comment s'est développé le thème « migration et développement » dans le cadre de la coopération euro-africaine en matière de gestion des migrations internationales ? 2) Sur quelles hypothèses (explicites ou implicites) reposent les politiques menées en Afrique subsaharienne visant à faire le lien entre migration et développement ? 3) Comment se traduisent concrètement ces politiques ?

La première section de l'article sera d'abord consacrée à un bref historique de l'émergence du thème migration et développement dans l'agenda politique régional euro-africain. Nous y verrons comment, à partir de 2006, les migrations en provenance d'Afrique subsaharienne se sont affirmées comme enjeu majeur de la coopération euro-africaine. Nous nous intéresserons ensuite à la définition du lien entre migration et développement en analysant les principaux documents

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations voir le site web suivant : <http://www.un.org/esa/population/hldmigration/>.

<sup>2</sup> <http://www.gfmd-fmmd.org/fr/public/forum-mondial-sur-la-migration-et-le-d-veloppement>.

d'orientation politique multilatéraux et bilatéraux. Ceci nous conduira à identifier les hypothèses sur lesquelles se fondent les politiques en matière de migration et développement en Afrique subsaharienne. La seconde partie sera consacrée à une cartographie des principaux acteurs impliqués et du type d'actions mises en oeuvre. Nous nous pencherons d'un côté sur l'évolution des projets financés par l'Union européenne depuis 2000 en Afrique subsaharienne. Nous nous attarderons ensuite aux projets implantés au Sénégal depuis 2006. Ce qui nous permettra d'illustrer la traduction concrète du lien entre migration et développement tel que développé dans le cadre des politiques menées en Afrique subsaharienne.

## **1. Migration et développement dans le contexte des relations euro-africaines**

La signature, le 23 juin 2000 à Cotonou, de l'« Accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part » institutionnalise le rôle des migrations dans le cadre des relations euro-africaines (Nunn et Price, 2004). Pour la première fois, un article complet est accordé à la question migratoire qui devient ainsi un enjeu important du « partenariat » pour le développement entre les deux régions. Ceci est concrétisé au niveau des articles 13, 79 et 80 dudit accord.

### **1.1 Émergence du thème « migration et développement »**

À partir de 2005 et surtout 2006, les initiatives visant à faire le lien entre migration et développement prennent une place prépondérante dans le cadre de la coopération euro-africaine en matière de gestion des migrations. Ce, dans un contexte où le thème de la lutte contre la migration clandestine entre l'Afrique et l'Europe occupe une place centrale dans le discours ambiant. Autant au niveau européen ou africain que dans les initiatives entre les deux régions, l'intérêt accentué pour les questions de migration est justifié par des préoccupations relatives à une augmentation supposée des migrations « illégales » ou « clandestines » (voir encadré 1).

#### **Encadré 1. Les préoccupations sous-tendant l'émergence du lien entre migration et développement**

##### **Commission européenne**

*« Les événements survenus à Lampedusa et Melilla, aux Îles Canaries ou dans les eaux maltes et grecques illustrent concrètement la pression migratoire accrue en provenance d'Afrique à laquelle l'Union doit faire face »<sup>3</sup>.*

##### **CEDEAO**

*“The Heads of States and Government expressed concern at the problem of youth migration from the region. They therefore directed ECOWAS to lead the process in formulating a regional position on migration as most of the immigrants heading into Europe are from West Africa”<sup>4</sup>.*

##### **Accord France-Sénégal**

*« Préoccupés par l'ampleur sans précédent des flux de migrants clandestins entre l'Afrique et l'Europe »<sup>5</sup>.*

<sup>3</sup> Commission européenne, 2007-2010, Document de stratégie pour le programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile, p. 7.

<sup>4</sup> ECOWAS, 14 juin 2006, “Regional leaders finalise transformation of ECOWAS secretariat into commission”, Communiqué de presse, Abuja, p.1.

<sup>5</sup> Accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires entre la France et le Sénégal, Septembre 2006.

D'un côté, au niveau européen, ce sont les événements de Ceuta et Melilla qui vont propulser à l'ordre du jour les migrations africaines dans le cadre de la politique extérieure européenne, comme en témoigne l'extrait suivant d'un document de la Commission européenne : « *depuis les événements de Ceuta et Melilla (septembre/octobre 2005), l'Union européenne accorde une attention accrue à l'Afrique, qualifiée de première priorité géographique* »<sup>6</sup>. L'année 2005 se termine d'ailleurs par l'adoption par le Conseil européen de l'« Approche globale sur la question des migrations: priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée » dont l'un des objectifs est de mettre en place des mesures « *pour réduire les flux de migration clandestine et les pertes en vies humaines, assurer le retour des immigrants illégaux dans de bonnes conditions de sécurité* »<sup>7</sup>.

Sur le continent africain, c'est durant la même période et en raison du même type de préoccupations que le thème émerge dans les instruments multilatéraux de gestion des migrations. Ceci peut être illustré par le cas de la CEDEAO. En effet, à partir de 2006, l'organisation lance un processus de réflexion dans l'optique de l'adoption d'une approche commune sur la migration, qui permettrait de « *mieux comprendre les causes profondes du désir de migrer en Europe* »<sup>8</sup> et permettrait de développer « *des solutions appropriées au problème contemporain de la migration illégale* »<sup>9</sup>. Puis, lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO tenu le 19 janvier 2007 à Ouagadougou, un rapport sur la situation sécuritaire de la région concluait que

*«le phénomène des migrations, dans toutes ses dimensions, exige une approche régionale concertée, d'autant qu'il est à l'origine des pertes énormes en ressources humaines subies par la région (et invitait) la Commission de la CEDEAO à s'attaquer à la question des migrations intrarégionales et poursuivre le dialogue avec les partenaires européens à ce sujet* »<sup>10</sup>.

L'Approche commune sera de fait adoptée le 18 janvier 2008 et conduit pour la première fois les États membres à inclure officiellement le lien entre migration et développement.

L'année 2006 est également consacrée à l'établissement d'un programme de travail entre l'Union européenne et l'Afrique. C'est dans ce cadre qu'aura lieu la Conférence ministérielle euro-africaine de Rabat en juillet 2006, promue par l'Espagne, le Maroc, la France et le Sénégal. Celle-ci va jeter les bases de la coopération régionale euro-africaine en matière de migration et de développement, encore une fois justifiée par la nécessité d'apporter une réponse à « *l'urgence de la situation le long de la route migratoire ouest africaine en érigeant le partenariat entre pays d'origine, de transit et de destination comme réponse privilégiée aux défis des migrations entre l'Afrique et l'Europe* »<sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> Commission européenne, 2007-2010, p. 10.

<sup>7</sup> Conseil européen, 15-16 décembre 2005, p. 9.

<sup>8</sup> Notre traduction de la version anglaise originale : « *A concerted approach would assist us have a better understanding of the root causes of the desire to migrate to Europe and enable us manage the phenomenon more effectively* ». Source: ECOWAS, 26 octobre 2006, « ECOWAS to Institutionalize Meeting of Heads of Immigration », Communiqué de presse, Abuja, p. 1.

<sup>9</sup> Notre traduction de la version anglaise originale : « *Appropriate solutions to contemporary problem of illegal migration* », Source : ECOWAS, 26 octobre, Idem, 2006, p. 1.

<sup>10</sup> CEDEAO, 16 janvier 2007, « Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO le 19 janvier 2007 à Ouagadougou », Communiqué de presse, Abuja, p. 1.

<sup>11</sup> Deuxième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, 25 novembre 2008, p. 4.

Le thème migration et développement n'a ainsi été intégré que très récemment dans l'agenda politique régional euro-africain, accompagnant l'émergence d'un discours véhiculant les images d'une Europe envahie par les migrants clandestins en provenance d'Afrique subsaharienne et d'une Afrique désertée par sa jeunesse déçue. Ce discours sera répercuté autant par les institutions européennes et africaines que dans le cadre des initiatives multilatérales liant les deux régions.

## 1.2. Définition du lien entre migration et développement

Le lien entre migration et développement, tel que nous le verrons dans les paragraphes qui suivent, est alors proposé comme l'une des composantes d'une approche plus globale visant à répondre aux « défis » posés par les migrations « clandestines ». Pour analyser ce lien et identifier les hypothèses sous-jacentes aux politiques menées en Afrique subsaharienne, nous procédons à l'identification et l'analyse de contenu des principaux documents politiques liant la migration au développement adoptés aux niveaux multilatéral et bilatéral dans le cadre de la coopération euro-africaine (voir encadré 2 ci-dessous). D'autres documents ont également été exploités pour illustrer certains de nos propos (rapports d'évaluation de projets, documents de programmation stratégique, notes descriptives de projets...). Ceux-ci sont cités directement dans le texte en note de bas de page.

### Encadré 2. Liste des principaux documents politiques analysés

#### UE

- Approche globale sur la question des migrations: priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée, adoptée lors du Conseil européen de Bruxelles, 15-16 décembre 2005 (en Annexe)
- Pacte européen sur l'immigration et l'asile, adopté lors du Conseil européen de Bruxelles, 15-16 octobre 2008

#### CEDEAO

- L'Approche commune de la CEDEAO sur la migration, adoptée lors de la 33<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'état et de gouvernement à Ouagadougou, le 18 janvier 2008

#### UE-Afrique

- Accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé le 23 juin 2000 à Cotonou
- Déclaration et Plan d'action adoptés lors de la Conférence ministérielle « Partenariat euro-africain pour la migration et le développement » de Rabat, 10-11 juillet 2006
- Joint Africa-EU declaration on migration and development, Tripoli, 22-23 novembre 2006
- Déclaration finale, Partenariat stratégique et Plan d'action adoptés lors du Sommet Union européenne-Afrique de Lisbonne, 8-9 décembre
- Déclaration de la Deuxième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement et Programme de coopération triennal 2009-2011, adoptés à Paris le 25 novembre 2008

#### Autres documents

- Accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires entre la France et le Sénégal, signé à Dakar, le 23 septembre 2006
- Plan directeur de la coopération espagnole 2009-2012. Lignes directrices, approuvé par le Conseil des ministres le 13 février 2009
- Bureau régional de la Coopération italienne à Dakar, note intitulé "Migrations et Développement/Sénégal"

- Commission européenne, 2007-2010, « Document de stratégie pour le programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile »

Le lien entre migration et développement tel que formulé dans le cadre de la coopération euro-africaine est envisagé dans l'objectif plus général de contrôle des migrations entre les deux régions comme le rappellent les pays signataires de la Déclaration de Rabat adoptée en 2006 lors de la première Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement. Ceux-ci affirment en effet être

*« conscients que les destins de nos pays sont liés et que seul le développement d'une solidarité agissante rapide et tangible intégrant à la fois les impératifs du développement et de la sécurité pour tous, sera à même d'apporter une réponse durable à la question de la maîtrise des flux migratoires »<sup>12</sup>.*

Ce lien entre migration et développement est défini à double sens. Il consiste d'un côté à mettre l'accent sur le rôle positif de la migration en matière de développement des pays d'origine et de destination, de l'autre à développer les pays d'origine pour endiguer l'émigration de certaines catégories de migrants indésirables (voir Tableau I). La condition sine qua none d'un impact positif des migrations internationales est leur « bonne » gestion, qui consiste à promouvoir les migrations légales en faisant correspondre les besoins en main-d'œuvre des pays de destination à l'offre en provenance des pays d'origine. Aussi, les pays d'origine peuvent bénéficier positivement de l'émigration légale grâce au transfert de compétence et d'argent de leurs nationaux. Cependant, les migrations internationales peuvent également avoir des effets négatifs :

*« elles entraînent la perte de ressources humaines pour de nombreux pays d'origine et peuvent être source de tensions politiques, économiques et sociales dans les pays d'accueil. Pour être efficaces, les politiques en la matière doivent prendre en considération les contraintes économiques du pays d'accueil, l'impact des migrations sur la société d'accueil et leurs effets sur les pays d'origine »<sup>13</sup>.*

Pour circonscrire ces effets négatifs, une gestion « ordonnée » des migrations est nécessaire visant à maintenir celles-ci dans des proportions « raisonnables ». Les documents politiques font ainsi le postulat selon lequel la pauvreté serait le principal déterminant de l'émigration, ceci justifiant dans le discours la promotion du développement des zones de provenance des migrants dans la perspective de réduire l'émigration (voir extrait de l'Accord de Cotonou, Tableau I). L'un des moyens proposés pour développer ces zones est la mise à profit des transferts monétaires des émigrants (voir extrait du Plan d'action du Caire, Tableau I).

---

<sup>12</sup> Déclaration de Rabat, 2006, p. 1.

<sup>13</sup> Principes d'actions, 10.1, Chapitre X, Plan d'action, Conférence internationale sur la population et le développement du Caire, 1994.



**Tableau I. La définition du lien entre migration et développement**

Niveau/Document	Définition du lien entre migration et développement	
	Migration → Développement	Développement → Migration
<p><b>International</b></p> <p>Conférence internationale sur la population et le développement du Caire, Plan d'action, Chapitre X, 1994</p>	<p>Principes d'actions, 10.1</p> <p>« Les migrations internationales ordonnées peuvent avoir des incidences favorables autant sur les collectivités d'origine que sur les collectivités d'accueil, les premières bénéficiant du rapatriement de salaires des émigrés et les secondes recevant des ressources humaines dont elles ont besoin. »</p>	<p>Principes d'actions, 10.1</p> <p>« Si l'on veut que les migrations internationales restent à long terme dans des limites raisonnables, il faut donner à chacun des raisons de rester dans son propre pays. Une croissance économique durable dans le respect de l'équité et des stratégies de développement allant dans le sens de cet objectif constituent un moyen essentiel à cette fin. Il serait en outre possible d'utiliser plus efficacement la contribution que les expatriés sont susceptibles d'apporter au développement économique de leur pays d'origine. »</p>
<p><b>UE-Afrique</b></p> <p>Conférence de Rabat, Plan d'action, 2006</p> <p>Accord de Cotonou, 2000</p>	<p>Plan d'action, Conférence de Rabat, p. 1</p> <p>« Faire de la migration un facteur positif pour le développement, à travers la promotion de mesures concrètes destinées à renforcer leur contribution à la réduction de la pauvreté. »</p>	<p>Accord de Cotonou, article 13, p. 21</p> <p>« Les parties considèrent que les stratégies visant à réduire la pauvreté, à améliorer les conditions de vie et de travail, à créer des emplois et à développer la formation contribuent à long terme à normaliser les flux migratoires. Les parties tiennent compte, dans le cadre des stratégies de développement et de la programmation nationale et régionale, des contraintes structurelles liées aux phénomènes migratoires en vue d'appuyer le développement économique et social des régions d'origine des migrants et de réduire la pauvreté. »</p>
<p><b>Régional</b></p> <p>L'Approche commune de la CEDEAO sur la migration, 2008</p>	<p>Approche commune, p. 4-5</p> <p>« (...)Les migrations internationales ont des effets positifs dans les pays d'accueil et d'origine lorsque les flux sont bien gérés. Ils rappellent que toutes les régions du monde ont bénéficié des apports de la migration, à un moment de leur histoire, dans le cadre de leur processus de développement. »</p>	<p>CEDEAO, Communiqué de presse, 19 janvier 2007, p. 1 « Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de l'aborder à travers une approche régionale concertée et d'accorder une attention particulière à la dimension de développement afin de régler le problème de la pauvreté qui encourage l'immigration. Ils ont décidé de mettre en place des financements adéquats, pour répondre aux besoins de développement de nos pays. »</p>

En définitive l'inclusion des questions de migration dans les politiques de développement et vice-versa vise à édulcorer l'objectif essentiel, celui du contrôle des migrations. Ceci peut être illustré par l'extrait suivant de la Déclaration de Rabat où les États signataires affirment être :

*« conscients que la gestion des flux migratoires ne peut se faire à travers des mesures de contrôle seulement, mais nécessite également une action concertée sur les causes profondes de la migration, notamment à travers la mise en place de projets de développement en Afrique »<sup>14</sup>.*

### 1.3. Gérer les migrations à travers une « approche globale »

L'inclusion du lien entre migration et développement dans les politiques migratoires est effectuée à travers l'adoption d'une approche dite « globale », visant le partenariat entre pays d'origine, de transit et de destination relativement à trois volets de la gestion des migrations internationales: la gestion des migrations légales, la lutte contre les migrations illégales et, enfin, la promotion du lien entre migration et développement (voir encadré 3). Cette approche, adoptée en 2005 par le Conseil européen, sera ensuite intégrée dans le cadre du dialogue politique sur les questions de migration entre l'Union européenne et l'Afrique qui se précise durant l'année 2006. Les conférences ministérielles sur la migration et le développement de juillet 2006 à Rabat et de novembre 2006 en Libye, ont ainsi pour but de formuler une approche migratoire commune. Le sujet est également abordé dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV), du Forum Euromed et de réunions de haut niveau avec l'Union africaine et des organisations sous-régionales.

#### **Encadré 3. L'approche globale sur les migrations du Conseil européen**

Les bases de la politique migratoire de l'Union Européenne relativement aux ressortissants de pays tiers ont d'abord été discutées au Conseil européen de Tampere en 1999 puis développées dans le Programme de La Haye sur le renforcement de la liberté, de la sécurité et de la justice dans l'UE de décembre 2004, qui a élaboré un programme politique pour les cinq années suivantes (Nielsen, 2007). Puis le Conseil européen adopte en décembre 2005 l'« Approche globale sur la question des migrations : priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée ». Ce document propose une série d'actions à entreprendre en vue de « rendre les migrations bénéfiques pour l'ensemble des pays concernés » (p. 9). Les mesures énoncées visent à « réduire les flux de migration clandestine et les pertes en vies humaines, assurer le retour des immigrants illégaux dans de bonnes conditions de sécurité, apporter des solutions plus durables aux réfugiés et renforcer les capacités afin de mieux gérer les migrations, notamment en maximisant les avantages pour tous les partenaires de l'immigration légale, tout en respectant pleinement les droits de l'homme et le droit de demander l'asile » (p. 9).

Les premières séries de mesures prévues sont relatives à la protection des frontières extérieures des États membres de l'Union européenne. Ceci sera réalisé à travers un renforcement des activités de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Agence FRONTEX) et la mise en place d'un système de surveillance et de réseaux régionaux d'officiers de liaison « Immigration » chargés de faciliter les actions de l'UE en matière de lutte contre l'immigration clandestine. Les autres mesures concernent la consolidation et l'accélération du dialogue et de la coopération avec l'Afrique. L'approche de coopération adoptée par l'Union européenne en matière de gestion des migrations externes est sous-tendue par le souci de « garantir un niveau élevé et uniforme de contrôle des personnes et de surveillance » aux frontières extérieures de l'Union « comme condition préalable à la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice ».

<sup>14</sup> Déclaration de Rabat, 2006, p. 2.

Effectivement, l'approche européenne de gestion des migrations en provenance de l'Afrique comprend deux volets. Le premier a pour objectif de contrôler et restreindre ces migrations à court et long terme, à travers deux séries de mesures, soit l'externalisation du coût du contrôle des frontières (le partage des responsabilités dans la lutte contre l'immigration illégale avec les pays africains) et le codéveloppement (partenariat avec les pays africains dans le développement des zones de départ pour restreindre les incitatifs à l'émigration non désirée). Le deuxième volet est la régulation et la libéralisation de la circulation d'une certaine catégorie de migrants en demande dans les pays européens, soit les plus qualifiés ou les détenteurs de capitaux (reconnaissance de droits à la mobilité pour cette catégorie de migrants, la facilitation de l'accès à l'enseignement pour les étudiants des cycles supérieurs, etc).

La Conférence de Rabat jette les bases du partenariat Europe-Afrique. Puis, durant la conférence de Tripoli tenue les 22 et 23 novembre 2006, une déclaration commune est adoptée qui « *constitue le cadre politique du partenariat Afrique-Union européenne* » en matière de migrations. Cette déclaration détaille plus précisément les mesures à entreprendre dans le cadre « *du partenariat entre pays d'origine, de transit et de destination* » et « *dans un esprit de responsabilité partagée et de coopération* » (Déclaration de Tripoli : 5). En bref, les mesures proposées inscrivent la migration comme enjeu clé « *des stratégies de réduction de la pauvreté* » et « *de codéveloppement des pays africains* » en vue de réduire les flux de migrants et de réfugiés (Déclaration de Tripoli : 5).

Un programme de coopération triennal est adopté le 25 novembre 2008 à Paris lors de la deuxième conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement. Celui-ci a pour objectif de « *préciser les axes d'intervention et de définir des mesures concrètes ayant vocation à être mises en œuvre dans les trois ans à venir, soit de 2009 à 2011* ». Les thèmes abordés sont les suivants : l'organisation de la migration légale, la lutte contre la migration irrégulière et le renforcement des synergies entre migration et développement.

*« Le renforcement des synergies entre migration et développement conduit à privilégier le renforcement des politiques d'emploi et de gestion des migrations, une implication plus forte des diasporas dans le développement économique et social de leurs pays d'origine, la facilitation des transferts de fonds et la pratique de la migration circulaire »* (p. 11).

Les objectifs spécifiés dans les différents documents politiques au titre de la promotion du lien entre migration et développement sont de deux ordres : 1) la promotion du retour ; 2) la promotion des transferts d'argent des migrants et leur investissement à des fins « productives » (voir Tableau II). En ce qui a trait au retour, les objectifs poursuivis divergent selon le statut juridique du migrant dans le pays de destination. L'hypothèse principale consiste ici à supposer que le retour doit nécessairement être encouragé et accompagné, les migrants n'étant pas tentés de rentrer de leur propre chef. Pour les migrants en situation irrégulière, l'objectif est d'assurer leur retour définitif dans le pays d'origine à travers trois types de mesures : 1) la signature d'accords de réadmission ; 2) l'aide au retour « volontaire » ; 3) l'aide à la réinsertion (voir Tableau II). Des mesures sont ensuite proposées pour promouvoir le retour définitif ou temporaire des migrants qualifiés en situation régulière au titre de la lutte contre la fuite des cerveaux, ces derniers pouvant ainsi contribuer au développement de leur pays d'origine à travers le transfert des compétences acquises durant la phase migratoire.

**Tableau II. Les principales mesures proposées pour promouvoir le lien entre migration et développement**

Type de mesures	CEDEAO	UE	UE-Afrique	France-Sénégal
<b>Retour</b>				
Promotion du retour des migrants en situation irrégulière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Coopération avec les pays d'accueil pour l'appui logistique et la gestion commune des retours volontaires des migrants dans les pays de transit et d'origine</i></li> <li>• <i>Mise en oeuvre par les Etats membres de la CEDEAO de mesures permettant la réinsertion des migrants en situation irrégulière lors de leur retour</i></li> </ul>	<i>Signature d'accords de réadmission des migrants en situation irrégulière</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Coopération dans la lutte contre l'immigration irrégulière</i></li> <li>• <i>Coopération dans la logistique et le financement des retours volontaires des migrants se trouvant dans les pays de transit</i></li> <li>• <i>Facilitation de la réinsertion des immigrants en situation irrégulière de retour dans leur pays d'origine</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>(...) Accepter (...) le retour sur leur territoire de leurs ressortissants se trouvant en situation irrégulière sur le territoire de l'autre Partie</i></li> <li>• <i>La France s'engage à proposer aux ressortissants sénégalais en situation irrégulière qui font l'objet d'une obligation de quitter le territoire français son dispositif d'aide au retour volontaire</i></li> </ul>
Promotion du retour des migrants qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mise en place de centres d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des migrants de retour en vue de leur réinsertion</i></li> <li>• <i>Faciliter le retour des étudiants dans leur pays d'origine à la fin de leurs études</i></li> <li>• <i>Conclure des accords d'échange de jeunes professionnels (...) et définir des mesures pour assurer le retour de ces immigrants dans leur pays d'origine à l'issue de leur séjour</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Encourager à cette occasion des formes de migration temporaire ou circulaire afin d'éviter la fuite des cerveaux</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Définir des mesures pour éviter la fuite des cerveaux et pour faciliter le retour des étudiants et jeunes professionnels dans leur pays d'origine à la fin de leurs études</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Résolus à tout mettre en oeuvre pour encourager une migration temporaire fondée sur la mobilité et sur l'incitation à un retour des compétences dans le pays d'origine (...)</i></li> <li>• <i>La France s'engage à contribuer au retour effectif et à la réinsertion sociale et professionnelle au Sénégal des titulaires de cette carte ("compétences et talents") à l'expiration de sa période de validité</i></li> </ul>
<b>Actions relatives aux transferts et aux investissements</b>				
	<i>Cette réflexion devra prendre en compte les bonnes pratiques en la matière et proposer des mesures communes, notamment en ce qui concerne la facilitation des transferts financiers, des investissements dans la région ainsi à l'implication des diasporas dans les projets de développement. Les Etats membres s'engagent à renforcer la solidarité entre la diaspora et les pays</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>(...) Encourager les Etats membres (...) à offrir aux ressortissants des pays partenaires (...) des possibilités d'immigration légale (...), permettant à ces ressortissants d'acquérir une formation ou une</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Réduction – en travaillant avec les établissements bancaires et mutualistes et les opérateurs de transfert - des coûts de transfert de l'épargne des immigrés vers leur pays d'origine en respectant leur nature privée et en renforçant leur potentiel de développement, tout en les rendant plus</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La France s'engage à lancer une étude destinée à améliorer les transferts de fonds, à réduire leurs coûts et à développer leurs utilisations à des fins productives</i></li> <li>• <i>La France, à travers l'AFD, s'engage à développer un outil de comparaison sur Internet des prix des transferts ; à poursuivre son appui financier et technique aux institutions de microfinance sénégalaises et régionales (...). Cet accompagnement portera notamment sur le</i></li> </ul>

	<i>d'origine</i>	<p><i>expérience professionnelle et de se constituer une épargne qu'ils pourront mettre au service de leur pays</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (...) Favoriser l'adoption d'instruments financiers spécifiques encourageant le transfert sûr et au meilleur coût de l'épargne des migrants vers leur pays à des fins d'investissement ou de prévoyance</li> </ul>	<p><i>productifs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la création de mécanismes financiers au profit des migrants en situation légale en Europe, visant à co-financer leurs projets d'investissement dans leurs pays d'origine ou à leur apporter des garanties (...)</li> <li>• Appui à la mise en place de structures de financement collectives dans les pays concernés, avec la participation des immigrés des pays d'accueil</li> <li>• Participation aux fonds d'intervention favorisant le développement local dans les zones fortement touchées par l'exode rural</li> </ul>	<p><i>financement de l'ouverture de caisses dans les zones de forte émigration (...)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La France et le Sénégal examineront les meilleurs moyens de mobiliser les compétences et les ressources des migrants sénégalais en France en vue de contribuer au développement du Sénégal en tenant compte de leur situation personnelle en soutenant leurs initiatives tendant à créer ou à accompagner la création d'activités productives au Sénégal, en particulier en accompagnant la mobilisation de leur épargne à des fins d'investissement au Sénégal</li> </ul>
--	------------------	---	--	--

Le second objectif poursuivi au titre de la promotion du lien entre migration et développement est l'implication des migrants dans le développement de leur pays d'origine à travers la canalisation de leur épargne dans des investissements « productifs ». Les mesures visent, en ce qui concerne les transferts d'argent, à réduire les coûts afférents et à promouvoir la bancarisation des migrants. Ces transferts devraient ensuite être affectés à des activités favorisant le développement du pays d'origine et, pour ce faire, des mesures sont prévues pour accompagner et inciter les migrants (cofinancement de projets, garanties financières, ...) à investir dans des activités « productives » (voir Tableau II). Les migrants sont ainsi appelés à jouer un rôle clé dans le développement de leur pays d'origine, l'hypothèse étant que ces derniers sont avant tout de potentiels entrepreneurs pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté et à la création d'emploi.

Au-delà des principes énoncés dans ces différents documents politiques qui, quel que soit le niveau analysé (international, régional ou national), reprennent les mêmes hypothèses, qu'en est-il de la mise en application ? La seconde partie de l'article sera consacrée à l'analyse de la traduction concrète des politiques menées en matière de migration et développement en Afrique subsaharienne.

## **2. Traduction concrète du lien entre migration et développement en Afrique subsaharienne**

Différents instruments financiers ont été mis en place par l'UE et ses États membres pour mettre en œuvre l'approche « globale », et notamment promouvoir le lien entre migration et développement. Une première section portera sur les projets financés par l'Union européenne en Afrique subsaharienne depuis les années 2000. Nous nous attarderons ensuite aux initiatives développées au niveau du Sénégal.

### **2.1 L'application pratique de l'approche « globale » de l'UE en Afrique subsaharienne : quelle importance du lien entre migration et développement ?**

L'examen de l'évolution des lignes budgétaires prévues par l'UE dans le cadre de son programme de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile nous permettra d'illustrer deux éléments : 1) l'évolution de l'importance accordée à l'Afrique dans le cadre de cette coopération; 2) la place limitée occupée par la dimension migration-développement en comparaison avec les deux autres volets de l'approche « globale », soit la gestion des migrations légales et illégales.

#### 2001-2003 : ligne budgétaire B7-667

En 2001 est créée une ligne budgétaire B7-667 visant à financer des actions préparatoires en matière de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. 50 projets sont cofinancés sur une période de trois ans (2001 à 2003) pour un budget total de 41,6 millions. L'Afrique subsaharienne n'est pas encore prioritaire puisque seulement 10% du budget lui sont consacrés sur les trois ans, pour un total de sept projets dont l'un multirégional (voir Annexe 1 pour des informations sur ces projets). 9 projets sur 50 portent spécifiquement sur migration et développement, représentant 18,3% du budget et concernent majoritairement le continent africain.

Les projets se font généralement sur une base bilatérale, associant un pays d'origine en Afrique et un pays de destination en Europe (deux projets entre la Somalie et le Danemark, un entre la Somalie et la Belgique, un entre l'Italie et le Sénégal, un entre l'Espagne et le Sénégal). Les projets cofinancés en Afrique subsaharienne relèvent soit de la protection des réfugiés, soit de la mise en place de projets de codéveloppement. Le financement est accordé en priorité aux organisations internationales (OIM, HCR), aux ONG de pays membres de l'UE ainsi qu'aux autorités des pays membres de l'UE.

L'Afrique subsaharienne n'est pas encore prioritaire puisque seulement 10% du budget lui sont consacrés sur les trois ans, pour un total de sept projets dont l'un multirégional (voir Annexe 1). Les projets se font généralement sur une base bilatérale, associant un pays d'origine en Afrique et un pays de destination en Europe (deux projets entre la Somalie et le Danemark, un entre la Somalie et la Belgique, un entre l'Italie et le Sénégal, un entre l'Espagne et le Sénégal). Les projets cofinancés en Afrique subsaharienne relèvent soit de la protection des réfugiés, soit de la mise en place de projets de codéveloppement. Le financement est accordé en priorité aux organisations internationales (OIM, HCR), aux ONG de pays membres de l'UE ainsi qu'aux autorités des pays membres de l'UE.

#### 2004-2006 : programme AENEAS

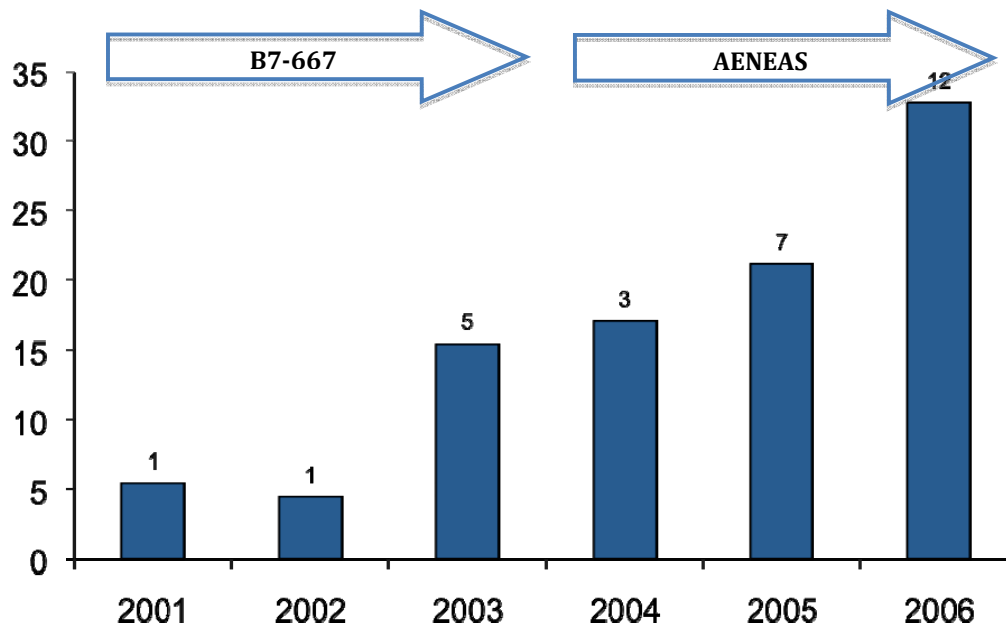
En 2004, le programme d'assistance technique et financière en faveur des pays tiers dans les domaines de la migration et de l'asile, dit programme AENEAS, remplace la ligne budgétaire B7-667. 107 projets sont cofinancés sur trois ans (de 2004 à 2006), pour un budget total de 120 millions d'euros. La notion de « route migratoire » fait alors son apparition avec comme implication le regroupement des actions relatives à l'Afrique subsaharienne avec celles de l'Afrique du Nord et des pays arabes méditerranéens (sous l'appellation « route migratoire africaine et méditerranéenne »). 49 projets concernent cette route migratoire, dont 6 relatifs à des actions regroupées sous le thème « migration et développement »<sup>15</sup>. L'Afrique subsaharienne tient une place plus importante comparativement à la période précédente bénéficiant, durant les trois années de mise en place du programme AENEAS, de 24,5 % du budget total<sup>16</sup> (voir figure 1).

---

<sup>15</sup> EC, EuropAid, Aeneas programme, Programme for financial and technical assistance to third countries in the area of migration and asylum, Overview of projects funded 2004 – 2006, 109 p.

<sup>16</sup> Ce pourcentage représente la part relative du budget total du programme AENEAS sur trois ans accordée à des projets implantés en totalité ou en partie dans un pays d'Afrique subsaharienne.

Figure 1. Évolution du financement de projets en Afrique subsaharienne, 2001-2006 (%)

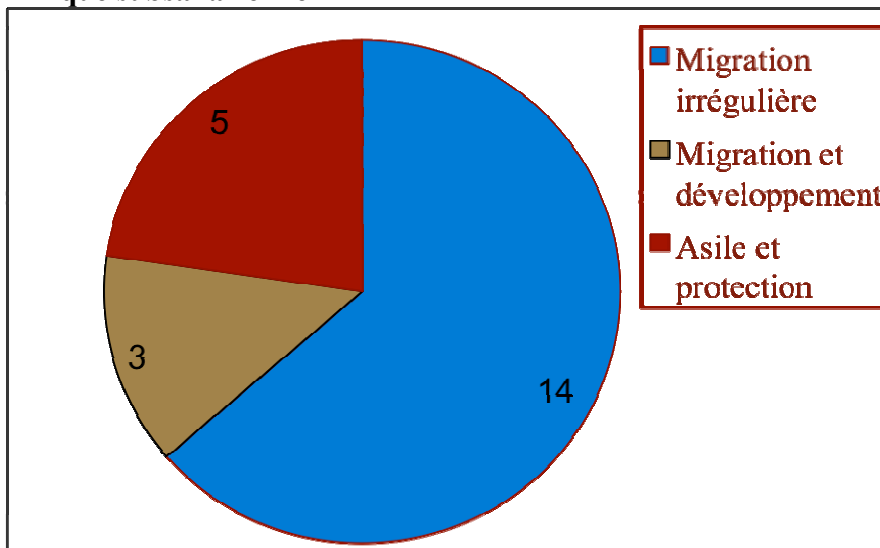


**Note :** les chiffres sur la figure indiquent le nombre de projets financés, les pourcentages représentent la part du budget total accordée à des projets prenant place, en totalité ou en partie, dans un pays d'Afrique subsaharienne.

22 projets sur 49 concernent en totalité ou en partie des pays d'Afrique subsaharienne. Le volet sécuritaire prend le dessus puisque si 3 des projets cofinancés portent sur des dimensions relatives au thème « migration et développement », 14 projets relèvent en totalité ou en partie de la lutte contre la migration irrégulière (voir figure 2). Les cinq autres projets sont consacrés à l'asile et la protection des réfugiés. Encore une fois le financement est accordé en priorité aux organisations internationales de type OIM, HCR, ou Croix Rouge, et aux autorités des pays membres de l'UE (Ministère de l'intérieur en Italie, Guardia Civil en Espagne par exemple). Cependant, cette fois-ci, les autorités africaines chargées du contrôle des migrations sont également parmi les bénéficiaires (Ghana immigration service, Police du Niger...). Les projets sont également en général implantés dans un cadre bilatéral ou multilatéral entre pays africains et européens.



**Figure 2. Type de projets financés dans le cadre du programme AENEAS de 2004 à 2006 en Afrique subsaharienne**



En 2007, un nouveau programme « thématique » est mis en place pour 2007-2013 qui remplace AENEAS<sup>17</sup>. 120 millions sont prévues à titre indicatif pour les trois premières années. Cette fois-ci, les projets relatifs à l’Afrique subsaharienne sont regroupés avec l’Afrique du Nord dans le cadre de la « route migratoire sud ». Celle-ci devrait en principe bénéficier de 70 millions, soit 34% du budget total. Aussi, à partir de 2006, le 9<sup>ème</sup> fond européen de développement (FED), instrument principal de l’aide communautaire européenne au développement, prévoit pour la première fois le financement d’un volet « migration », à hauteur de 40 millions. Dans ce cadre est financée, à hauteur de 10 millions d’euros, la création d’un centre d’information et de gestion des migrations (CIGEM) au Mali. Ce centre est un exemple parfait de l’application pratique de l’approche « globale » de l’UE et illustre bien l’inclusion des questions sécuritaires dans le cadre de l’aide au développement (voir Encadré 4).

Toujours dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED, est prévue la création d’un instrument intra-ACP de renforcement des capacités dans le domaine des migrations, doté d’un budget de 25 millions d’euros. 5,5 millions d’euros sont également accordés à la Mauritanie (3 millions) et au Sénégal (2,5 millions) au titre du « mécanisme de réaction rapide » qui a consisté au Sénégal en un appui accordé par la Commission européenne au pays

*« dans sa lutte contre l’émigration illégale vers l’Union Européenne [...] Dans ce cadre, trois projets ont été conclus en 2007 avec l’Organisation internationale pour les Migrations (OIM), la Fundacion Internacional y para Iberoamerica de Administracion y Politicas Publica ( FIIAPP - Coopération Espagnole) et l’Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) pour une durée de six mois chacun »<sup>18</sup>.*

<sup>17</sup> CE, Document de stratégie pour le programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l’asile. 2007 – 2010.

<sup>18</sup> Coopération entre la République du Sénégal et la CE. Rapport annuel conjoint 2008, Juillet 2009, Annexe 2. Rapport d’étape sur le plan d’actions de la gouvernance du 10<sup>ème</sup> FED, p.11.

**Encadré 4. Le CIGEM : exemple concret de la mise en application de l'approche globale de l'UE**  
(tiré du site web du CIGEM : [www.cigem.org](http://www.cigem.org))

Objectifs sous-tendant la création du CIGEM

« *The project is a 'pilot' in that it is the first time the European Union has offered support to a country in sub-Saharan Africa for tackling and preventing the problems caused by legal and illegal migration in the shape of an initiative addressing the different aspects of the migration phenomenon.* »

Missions du CIGEM

« 1) *Accueil, information, orientation et accompagnement des migrants potentiels et des migrants de retour*

2) *Information sur les conditions juridiques de la migration et sensibilisation de la population aux risques de la migration irrégulière*

3) *Facilitation de la participation des maliens de l'extérieur au développement du Mali, y compris l'analyse pour réduire les coûts des transferts de fonds vers le Mali*

4) *Amélioration de la connaissance des phénomènes migratoires.* »

Ainsi, depuis 2001, la part accordée à l'Afrique subsaharienne dans le cadre des initiatives européennes en ce qui a trait à la gestion des migrations n'a cessé d'augmenter. Ces initiatives ont cependant majoritairement pour objectif de contrôler les migrations en provenance du continent et en direction des pays européens. En effet, et tel que présenté ci-dessus, le financement accordé par la coopération européenne dans le domaine de la migration et de l'asile concerne essentiellement des projets visant à lutter contre les migrations irrégulières en provenance d'Afrique subsaharienne et à contrôler les frontières des pays de la région. Ces deux volets ont également été intégrés dans le cadre de la politique européenne de développement comme en témoignent le financement de projets tels que les « mécanismes de réaction rapide » ainsi que le CIGEM dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED.

## **2.2 Migration et développement : quel type d'initiatives développées au Sénégal?**

Cette dernière section vise à présenter le type de projets mis en place au Sénégal dans le cadre de la promotion du lien entre migration et développement<sup>19</sup>. Nous nous intéresserons spécifiquement aux projets financés par les agences nationales de coopération française, espagnole et italienne, les trois principaux pays européens de destination des migrants sénégalais (Lessault et Mezger, 2010). L'appui français au codéveloppement au Sénégal découle d'une convention franco-sénégalaise signée en 2000, puis d'une convention relative au FSP "Initiatives de Codéveloppement" signée en 2005. La coopération espagnole, quant à elle, intègre pour la première fois dans son plan directeur 2009-2012 un secteur spécifique consacré exclusivement aux questions de « migration et développement ». « *La considération d'une politique de migration et de développement* » est alors considérée parmi les « *priorités émergentes* » (p. 4)<sup>20</sup>. Le Sénégal est classé parmi les pays susceptibles de bénéficier des plus gros montants accordés au titre de l'aide publique espagnole au développement. La coopération italienne commence à

<sup>19</sup> Cette section est basée sur une analyse préliminaire d'entretiens approfondis menés auprès de ces agences à Dakar en novembre/décembre 2009.

<sup>20</sup> Plan directeur de la coopération espagnole 2009-2012. Lignes directrices, approuvé par le Conseil des ministres le 13 février 2009.

s'intéresser aux questions de migration et développement en Afrique à partir de 2003 et, en ce qui concerne le Sénégal, depuis 2006 avec le cofinancement d'un premier projet MIDA (Migration for Development in Africa) en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)<sup>21</sup>.

Le tableau III présente les trois principaux projets actuellement mis en œuvre par les agences de coopération des trois pays mentionnés au Sénégal et qui reflètent bien les initiatives développées récemment dans le cadre de la promotion du lien entre migration et développement en Afrique subsaharienne. Ces projets ont pour but d'un côté de promouvoir le rôle des migrants dans le développement de leur pays d'origine à travers des actions visant à : 1) faciliter et encadrer les transferts de fonds vers les pays d'origine; 2) promouvoir les investissements dans des secteurs « productifs »; 3) promouvoir le transfert des compétences. Ils visent également (dans le cas du projet de la coopération française) à promouvoir le retour, particulièrement celui des migrants en situation irrégulière. En ce qui concerne les transferts de fonds et les investissements, les mesures préconisées proposent d'utiliser ces transferts à des fins de développement économique et social des pays d'origine (les trois projets présentés). Des mesures spécifiques sont prévues pour réduire les coûts des transferts de fonds et la bancarisation des migrants (particulièrement le projet espagnol). Les mesures ciblent d'abord les migrants en situation régulière en Europe, ceci à travers l'appui à la création de mécanismes visant à co-financer leurs projets d'investissement dans leurs pays d'origine ou à leur apporter des garanties, en association le cas échéant avec les collectivités locales, et à soutenir les initiatives d'appui au développement local des régions d'origine de ces migrants (les trois projets présentés). Cependant, si les projets espagnols et italiens ne concernent que les migrants en situation régulière et ne comportent pas directement un volet relatif au retour, le Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD) par contre, dans sa première composante, lie l'accompagnement financière et technique du migrant à son retour définitif dans son pays d'origine lorsque le migrant est candidat au retour dit « volontaire ». Le PAISD prévoit également des mesures spécifiques pour les migrants qualifiés visant à promouvoir les missions de courte durée au Sénégal pour appuyer les structures publiques ou privées.

---

<sup>21</sup> Entretien effectué à Dakar en décembre 2009 avec le directeur du bureau régional de la coopération italienne.

**Tableau III. Retour, transferts de fonds et investissements : types de projets mis en place au Sénégal**

Type de projet	Objectif	Bailleur de fonds et Budget	Maître d'ouvrage et partenariat	Cible	Réalisations
<b>Coopération espagnole</b>					
<b>Projet REDEL<sup>a</sup></b> Promotion du développement local au Sénégal et transnational à travers la micro finance et les transferts d'argent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir le développement local des communautés d'origine et l'intégration dans l'espace transnational à travers la participation active des immigrants et des communautés d'origine moyennant les transferts et les micro-finances</li> <li>Dynamiser les transferts des Sénégalais établis en Catalogne afin de rendre plus facile les investissements ayant de l'incidence sur le développement local de leurs lieux d'origine</li> </ul>	Bailleur : Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID)  Budget : non précisé	Maître d'ouvrage : Fons Català de Cooperació al Desenvolupament (Espagne)  Partenariat : Diverses associations sénégalaises et espagnoles + Mutuelle sénégalaise	Migrants sénégalais en Catalogne en situation régulière Associations de migrants sénégalais en Catalogne Mutuelle sénégalaise (U-IMCEC)	Phase I Novembre 2006 à octobre 2007 <ul style="list-style-type: none"> <li>Étude sur les transferts des migrants sénégalais en Catalogne</li> <li>Conception d'un circuit de transfert afin de rendre plus facile l'envoi d'argent, stimuler la pratique bancaire et promouvoir le fait de faire des économies (partenariat entre banque en Catalogne et au Sénégal)</li> <li>Formation en élaboration de plans d'entreprise afin d'encourager des initiatives productives dans les communautés d'origine</li> </ul>
					Phase II <ul style="list-style-type: none"> <li>Étude sur les transferts de fonds, étude financière et étude municipale</li> <li>Formation sur l'élaboration de plans d'entreprise et assistance individuelle</li> <li>Appui à la formation de banques communautaires destinées au Sénégalais de Catalogne</li> <li>Renforcement des capacités de la mutuelle sénégalaise</li> </ul>
<b>Coopération italienne</b>					
<b>Projet PLASEPRI<sup>b</sup></b> Plateforme d'appui au développement du secteur privé du Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du secteur privé dans une stratégie de création de richesse et de lutte contre la pauvreté</li> <li>Implication de la diaspora sénégalaise en Italie pour favoriser une utilisation entrepreneuriale des transferts de fonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bailleur : Financement de la coopération italienne à hauteur de 24 millions d'euros</li> <li>Contribution de l'État sénégalais de 300 000 euros pour le fonctionnement,</li> </ul>	Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>Banques sénégalaises</li> <li>Autorités sénégalaises : Ministère des finances, Ministère de la famille, Ministère des</li> </ul>	Sénégalais résidents régulièrement en Italie et promoteurs sénégalais	Durée totale: 3 ans. Projet démarré fin 2008. Pour l'instant, les conventions avec les institutions bancaires sénégalaises ont été signées, mais aucun projet n'a encore été cofinancé.  3 composantes du projet: Crédit, micro-finance, assistance technique et accompagnement des migrants au Sénégal et en Italie

		le salaire des fonctionnaires détachés	mines, Ministère des sénégalais de l'extérieur		
<b>Coopération française</b>					
<b>PAISD<sup>c</sup></b> Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (a succédé au projet Initiatives de Codéveloppement)	5 composantes du projet dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement des migrants pour le développement d'activités économiques au Sénégal avec une perspective de retour (<i>financement des études de faisabilité des projets, de la formation du promoteur et du suivi de l'activité sur douze mois</i>)</li> <li>Mobilisation de l'élite de la diaspora sénégalaise, scientifique et technique en France pour appuyer les structures publiques ou privées au Sénégal ceci pour des missions de courte durée au Sénégal et à travers le financement de la mobilité des experts sénégalais identifiés ainsi que l'acquisition des équipements indispensables pour les missions</li> <li>Mobilisation des compétences des jeunes pour les amener à faire des missions de développement social et économique dans leur pays d'origine</li> </ul>	Bailleur : Ministère Français de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire  Budget total : 11 millions d'euros dont contribution sénégalaise de 488 millions de FCFA (indiquer en euros pour comparer avec l'Italie ci-dessus)	Projet bilatéral Côté français : Ministère Français de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire Côté sénégalais : Direction de l'assistance technique pour le volet sénégalais	Sénégalais résidant en France en situation régulière Sénégalais résidant en France en situation irrégulière et candidats au retour « volontaire » (ceux-ci peuvent bénéficier d'un appui financier et technique du PAISD lors du retour)	Durée (PAISD) : 3 ans (2009-2011) Les activités n'ont pas encore démarré  Durée (Initiatives de Codéveloppement) : 3 ans (2005-2008, projet clos, remplacé par PAISD)  Au total 221 promoteurs ont été accompagnés depuis 2006 et 37 experts mobilisés dans le cadre de Initiatives de Codéveloppement

a : Source : <http://www.fonscata.org/redel/index.php?la=FRA>.

b : Bureau régional de la Coopération italienne à Dakar, note intitulé "Migrations et Développement/Sénégal".

c : Plaquette du projet PAISD.

Les éléments présentés dans la deuxième partie de ce document permettent de constater que les projets mis en place récemment au Sénégal par les coopérations françaises, espagnols et italiennes, ou cofinancés par la Commission européenne dans le cadre de sa ligne budgétaire B7-667 et du programme AENEAS ont surtout concernés deux volets spécifiques des objectifs poursuivis par les politiques européennes dont l'analyse a été effectuée dans la première partie. Il s'agit d'abord et surtout, de la promotion des transferts monétaires des migrants et leur investissement à des fins « productives ». Il s'agit ensuite de la promotion de la circulation des personnes qualifiées ainsi que du retour de certains migrants.

La plupart des projets se réclamant du lien entre migration et développement consistent à promouvoir le rôle des migrants et surtout de leurs transferts monétaires dans le dit « développement » des pays d'origine (à travers des projets de codéveloppement). Ces projets considèrent les migrants dans les pays européens comme de potentiels investisseurs et visent à les accompagner dans la création de petites et moyennes entreprises dans leur pays d'origine (projets 3, 6, 7, 17, 19, 25, Annexe 1, projets REDEL, PLASEPRI et PAISD, Tableau III). Les activités prévues vont de l'accompagnement dans la formulation d'un « business plan », à l'étude de faisabilité, la réduction du coût des transferts, la recherche de prêts bancaires, la provision de garanties bancaires et le réseautage. Plusieurs de ces projets soutiennent l'hypothèse selon laquelle la participation des migrants au développement des zones d'origine serait un moyen efficace de réduction de la pauvreté et de lutte contre l'émigration. Certains projets visent également à associer les migrants en Europe à des investissements collectifs tels que la réhabilitation et la création d'infrastructures communautaires (centres de santé, écoles, centres culturels), (projet 2, 6, Annexe 1).

La participation des migrants au développement de leur pays d'origine est également envisagée dans le cadre de certains projets par le biais de la participation des migrants qualifiés à des missions de courte durée dans leur pays d'origine. Dans le cadre du projet 25 par exemple, les membres de la diaspora cap verdienne sont invités à « partager leurs qualifications et compétences en prenant part à des missions de courte durée pour former des professionnels au Cap Vert <sup>22</sup>» (Annexe 1). Le programme PAISD prévoit quant à lui de mobiliser « l'élite » de la diaspora sénégalaise en France dans le cadre de missions de courte durée pour « appuyer les structures publiques ou privées au Sénégal <sup>23</sup>» (Tableau III).

La promotion du retour des migrants fait aussi partie des objectifs de certains de ces projets (projet 2, 19, Annexe 1 et PAISD, Tableau III). Ceci consiste par exemple à associer le retour des réfugiés somaliens à la création et la réhabilitation d'infrastructures dans les zones de départ par le biais des investissements de la diaspora somalienne en Scandinavie (projet 2, Annexe 1), ou à accompagner les migrants sénégalais candidats au retour « volontaire » de la France, en leur proposant un petit pécule financier et en les assistant dans le développement d'une activité économique au Sénégal (PAISD, Tableau III).

Enfin, dans le cas des projets cofinancés par la Commission européenne au titre de sa coopération avec les pays tiers dans le domaine de la migration et de l'asile, le lien entre migration et développement est souvent inclus dans des initiatives plus larges, recouvrant les trois dimensions de l'Approche globale. Nous pouvons citer comme exemple type le programme « Fit for Europe » qui prévoit à la fois réguler la migration de travail légal entre le Maroc, le Sénégal, le Cap Vert et l'Espagne et l'Italie en associant les chambres de commerce de ces pays, tout en fournissant une « assistance technique pour les migrants désirant retourner et investir dans leurs communautés locales » ainsi qu'en sensibilisant la population aux conséquences de la migration illégale (voir Annexe 1).

---

<sup>22</sup> Site web du projet : <http://www.diasdecaboverde.org/Default.aspx>, (traduction de l'auteur).

<sup>23</sup> Plaquette du projet PAISD.

## Conclusion

Le thème migration et développement n'a été intégré que très récemment dans l'agenda politique régional en Europe et en Afrique subsaharienne de même que dans le cadre de la coopération multilatérale euro-africaine. Ce thème a émergé dans un contexte caractérisé par un discours politique largement axé sur une augmentation supposée des migrations clandestines d'Afrique subsaharienne en direction de l'Europe. La promotion du lien entre migration et développement a de ce fait été conditionnée à la lutte contre la migration illégale, ce à travers l'adoption d'une approche dite « globale », proposée par l'Union européenne et certains de ses États membres. L'objectif implicite étant de mobiliser les pays d'origine et de transit dans le contrôle des migrations en direction de l'Europe tout en leur proposant en contrepartie une compensation financière au titre de l'aide au développement.

Différents instruments financiers ont été de ce fait développés par l'Union européenne et ses pays membres pour promouvoir l'approche globale en Afrique subsaharienne, dont le lien entre migration et développement, et ce, particulièrement à partir de 2006. Cependant, si le financement attribué à la région a connu une augmentation ces dernières années, le volet sécuritaire prime et a notamment été intégré aux projets financés dans le cadre de l'aide au développement. Concrètement, les projets promus sont sous-tendus par l'hypothèse générale que les migrants peuvent et doivent participer au développement de leur pays d'origine, contribuer à la réduction de la pauvreté, condition sine qua none pour réduire les incitatifs à l'émigration. Ces projets visent ainsi majoritairement à encadrer et canaliser les transferts de fonds des migrants vers des investissements « productifs ». Ils ont ensuite pour objectif de promouvoir la circulation des migrants qualifiés ainsi que le retour des migrants en situation irrégulière.

L'étude des projets cofinancés par la Commission européenne et des projets implantés au Sénégal a permis d'illustrer les objectifs sous-jacents aux initiatives visant à faire des migrants des « acteurs » du développement de leur pays d'origine. Trois principales hypothèses émergent des projets mis en place. La première stipule que les transferts d'argent des migrants représentent une manne financière qui peut et doit être orientée vers des investissements « productifs » ie générateurs d'emploi. En ce sens les migrants sont tous perçus comme de potentiels entrepreneurs. Il faut donc les appuyer et mieux canaliser leurs initiatives d'investissement. La seconde suppose que les retours temporaires des migrants hautement qualifiés peuvent également contribuer au développement du pays d'origine. Il faut donc mettre à disposition de ces « experts » les moyens d'effectuer des missions d'appui de courte durée. La troisième postule que les retours de certaines catégories de migrants (migrants peu qualifiés, en situation irrégulière ou réfugiés) doivent être encouragés et accompagnés, les migrants ayant tendance à s'installer définitivement dans les pays de destination.

Ce document a permis de présenter le contexte dans lequel le lien entre migration et développement a été intégré dans le cadre de la coopération euro-africaine en matière de gestion des migrations internationales. Les principales hypothèses sur lesquelles se fondent les politiques mises en place en Afrique subsaharienne pour promouvoir ce lien ont également été soulignées. Nous avons également examiné la traduction concrète de ce lien à travers l'étude des projets cofinancés par la Commission européenne depuis les années 2000 ainsi que certains projets implantés au Sénégal. Une analyse plus approfondie des initiatives mises en place permettrait de mieux évaluer la pertinence de ces actions eu égard aux objectifs poursuivis par les politiques, et

notamment leur rapport coût-bénéfice. C'est ce que nous tenterons de faire ultérieurement en exploitant une quinzaine d'entretiens menés à Dakar en novembre/décembre 2009.

### **Bibliographie**

IOM et FOM, 2005, International agenda for migration management, Genève, IOM et FOM.

Lessault, D. et Mezger, C., 2010, "La migration internationale sénégalaise. Des discours public à la visibilité statistique ", MAFE Working Paper 5.

Nunn A. et Price S., 2004, « Managing development : EU and African relations through the evolution of the Lomé and Cotonou agreements », *Historical Materialism*, 12(4), p. 203-230.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2009, Rapport mondial sur le développement humain 2009. Lever les barrières : mobilité et développement humains. New-York

UNFPA, 1994, « Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement », Chapitre X.



**Annexe 1 : Liste des projets cofinancés en ASS dans le cadre de la ligne budgétaire B7-667 et du Programme AENEAS : 2001 à 2006<sup>24</sup>**

	Milliers € <sup>25</sup>	Intitulé/Thème <sup>26</sup>	Objectifs déclarés	Activités prévues	Pays de localisation du projet	Bénéficiaires	Institution responsable et partenaires
<b>Ligne budgétaire B7-667<sup>27</sup></b>							
<b>2001</b>							
1	534	Intégration et retour volontaire des mineurs non accompagnés en Somaliland			Somalie-Danemark	Mineurs migrants de retour	Red Barnet/Save the Children Denmark
<b>2002</b>							
2	556	Community based Repatriation Assistance Programme for Somaliland	Bâtir des liens entre la diaspora somalienne en Scandinavie et Somaliland à travers un projet de développement communautaire	Réhabilitation de certaines infrastructures de la ville de Burao pour permettre le retour de la population ; Achat collectif de terres et construction de 18 maisons ; Infrastructures communautaires : lignes téléphoniques, rénovation de 2 écoles, eau courante ;	Somalie-Danemark	Migrants de retour, Communauté locale, Diaspora somalienne en Scandinavie	Danish Refugee Council et organisation de la société civile somalienne en Scandinavie
<b>2003</b>							
3	736	Strengthening of the social capital in the field of Senegalese migration	Renforcer le capital social en renforçant les capacités des associations de migrants	Recherche sur les liens entre les associations sénégalaises et italiennes; Réseautage ; soutien de 10 projets de codéveloppement ; internationalisation de 10 micro-entreprises italo sénégalaises	Italie-Sénégal	Associations de migrants ; entrepreneurs migrants	Cooperazione internazionale (COOPI)

<sup>24</sup> Pour plus d'informations sur ces projets, se référer aux deux documents suivants dont ont été tirées les informations récapitulées dans ce tableau (nous avons essayé de reformuler le moins possible les énoncés pour chaque rubrique, certaines informations ont été traduites par nous de l'anglais) :

- CSES, *Evaluation of Preparatory Actions B7-667 - Cooperation with Third Countries in the Area of Migration*, Final Report, November 2007, UK, 162 pages.  
 - EC, *EuropAid, Aeneas programme, Programme for financial and technical assistance to third countries in the area of migration and asylum, Overview of projects funded 2004 – 2006*, 109 p.

<sup>25</sup> Les montants qui apparaissent dans le tableau correspondent à la contribution européenne et non pas au budget total des projets. Le montant spécifié est celui prévu lors de l'acceptation du projet pour financement. Ce montant a pu évoluer au cours de la mise en place des projets..

<sup>26</sup> Pour les projets financés dans le cadre du programme AENEAS, nous avons également spécifié le thème sous lequel le projet a été classé dans le document de la Commission européenne, op. cit. Cette information n'était pas disponible pour la ligne budgétaire B7-667.

<sup>27</sup> Pour les projets financés dans le cadre de cette ligne budgétaire, les informations ont été tirées du document CSES, op. cit. Les informations détaillées n'étaient pas disponibles pour tous les projets, d'où certaines cases vides dans ce tableau.

4	649	Activités préparatoires pour un plan d'action pour les réfugiés somaliens-Convention Plus Initiative		Belgique-Somalie	Réfugiés	UNHCR
5	687	Needs-based protection planning as a precursor to building effective protection capacities in selected African, including East Africa and Asian countries		Belgique-Pays africains et asiatiques	Réfugiés	UNHCR
6	563	Projet MIDEL : dynamisation d'un espace d'échange, coopération et concertation entre les immigrants sénégalais et leurs communautés d'origine.		Espagne-Sénégal		Fons catala de cooperacio al Desenvolupament
7	530	Valorisation de l'épargne des migrants résidant en France et en Belgique par l'appui à des activités productives dans les pays d'origine <b>Migration et développement</b>	Renforcer les capacités des migrants à développer des activités de production durable en augmentant l'impact de leurs transferts monétaires	Études de faisabilité, Créer un cadre méthodologique pour la mise en place d'activités ; Business plan pour 50 projets individuels ; formations	France/ Belgique et certains pays africains (RDC /Belgique)	Migrants OCIV en RDC/Ps Eau en France + partenaires locaux (en RDC : Entreprendre-Cedita et un expert indépendant)
<b>AENEAS</b>						
<b>2004</b>						
8	1 567	Across Sahara – Pilot project of regional cooperation and capacity building on border and illegal migration management <b>Gestion frontière</b>	Renforcement de la coopération entre la Libye et le Niger dans le contrôle des frontières et la lutte contre la migration illégale, particulièrement les migrations en provenance d'Afrique subsaharienne et en direction des côtes italiennes puis d'autres pays européens	Enquête sur les migrants illégaux en transit ; Formation et renforcement de capacités	Libye et Niger/ Italie	Services en charge des migrations irrégulières et du contrôle des frontières en Libye et au Niger Ministère de l'intérieur, Département de la sécurité publique, Italie
9	1 561	Programme de renforcement et de soutien au dialogue et la gestion des migrations irrégulières et de transit au Maghreb en provenance de l'Afrique de l'Ouest <b>Migration irrégulière</b>	Lancement d'un processus multirégional au niveau politique et initiation d'un mécanisme pilote au niveau technique	Conférence, réunion technique d'experts, rapport analytique dressant un état des lieux de la situation migratoire dans la région, programmes de renforcement des capacités des pays d'origine et de transit pour la gestion des migrations irrégulières ; campagne d'information auprès des migrants potentiels	EU, Maghreb, Cameroun, Ghana, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal	Services gouvernementaux concernés IOM

10	2 000	PROJECT SEAHORSE <b>Migration irrégulière et gestion des frontières</b>	Promouvoir la collaboration régionale et inter-régionale et le dialogue sur la gestion des migrations ; Formations ; Évaluer et améliorer la capacité de gestion des frontières	Organisation de réunions annuelles Europe-Afrique, Formation sur les migrations illégales, Création d'un réseau d'officiers de liaison, patrouilles conjointes	Maroc, Mauritanie, Sénégal, Cap Vert	Autorités nationales impliquées dans la gestion des migrations	Guardia Civil, Espagne
<b>2005</b>							
11	615	Informier et sensibiliser la jeunesse scolarisée (16 à 20 ans) aux risques encourus par les migrants pour une migration légale ou illégale	Conscientiser la jeunesse kinoise aux conséquences néfastes de la migration légale ou illégale dans le cadre d'une approche globale des flux migratoires et en étroite collaboration avec le pays tiers ; Freiner l'influence des informations sublimant les avantages et les richesses de l'Eldorado européen	Création d'une BD comme outil pédagogique, formation et sensibilisation auprès des élèves ; évaluation	RDC	Les directions scolaires et les enseignants de 200 écoles, les 10.000 volontaires de la CRRDC à Kinshasa	Croix rouge belge
12	1 999	Project SEAHORSE NETWORK <b>Migration irrégulière et gestion des frontières</b>	Établissement dans les pays concernés d'une politique de prévention de la migration illégale, de la traite et du trafic des êtres humains	Études techniques sur la création d'un réseau ; Création d'un réseau ; Coordination, dialogue et échange d'information entre les services des administrations nationales ; Améliorer le développement d'un réseau d'officiers de liaison pour les frontières maritimes dans la région ; Développer les capacités de collecte et analyse des données sur les migrations	Maroc, Mauritanie, Sénégal, Cap Vert	Services de police des pays concernés	Guardia Civil, Espagne
13	1 565	Strengthening Protection Capacities and Securing Solutions for Refugees in Tanzania <b>Asile et protection</b>	Renforcer les capacités des autorités tanzaniennes pour la protection des réfugiés ; Améliorer la sécurité et l'enregistrement des réfugiés dans les camps ; Promouvoir le rapatriement volontaire des réfugiés burundais et la réinstallation des réfugiés congolais ;	Programmes de formation à l'intention des fonctionnaires ; Formation d'une équipe en charge des réfugiés congolais ; Création d'une unité IT pour l'enregistrement des réfugiés ; Développement d'un réseau de la société civile tanzanienne	Tanzanie	Fonctionnaires responsables des questions d'asile et de réfugiés, Organisations de la société civile	UNHCR, Tanganyika Christian Refugee Services (TCRS), Jesuit Refugee Services (JRS) Radio Kwizera

			Engager la société civile tanzanienne dans le plaidoyer pour les droits des réfugiés				
14	1 832	Countering Document Fraud <b>Migration irrégulière</b>	Programme d'action qui permet de répondre aux objectifs des autorités ghanéennes et de l'UE en matière de contrôle de l'immigration illégale	Équipement ; Formation ; Structure IT ; Échange d'information ; Sécurisation des documents ; Création d'une unité d'analyse	Ghana	Service d'immigration du Ghana ; autres agences concernées	Ghana immigration service + EU
15	863	Programme de renforcement de capacités de gestion de la migration en République démocratique du Congo <b>Gestion des migrations</b>	Assurer la prévention de la migration irrégulière à travers le développement, le renforcement ciblé et l'organisation des capacités de gestion de la migration de la RDC	Renforcement des capacités institutionnelles de gestion de la migration; Appui technique pour la mise à jour et le renforcement du cadre législatif ; Lutte contre la corruption; Campagne d'information pour favoriser la migration ordonnée	RDC	Les fonctionnaires de la DGM et du MAE ; autorités compétentes	IOM, Direction générale des migrations (DGM) et Ministère des affaires étrangères (MAE) de la RDC
16	1500	Strengthening asylum within the wider migratory movements in the Southern Africa region <b>Asile</b>	Renforcement des capacités des autorités dans la gestion de l'asile	Revue des cadres légaux et du système existant ; Promouvoir la compréhension et le respect des principes de la protection des réfugiés ; Formation et équipements des autorités ; Renforcer le dialogue régional ; Collecter des informations sur les flux mixtes	Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Zambie	Autorités nationales ; officiers des frontières ; Institutions juridiques ; Société civile	UNHCR
17	619	Leveraging Remittances to promote Migrant Entrepreneurship <b>Migration et Développement</b>	Promouvoir des systèmes de transferts d'argent et d'investissements productifs de ces transferts ; Promouvoir le rôle de la diaspora dans le développement macro-économique des pays d'origine à travers des investissements productifs et la circulation des cerveaux ; Soutenir les banques locales du Ghana et de Surinam	Promotion d'un site web ; soutien aux migrants pour la création d'un business ; mobiliser l'épargne des familles aux Pays-Bas ; Formation sur les prêts accordés aux PME des migrants	Ghana et Surinam	Migrants du Ghana et de Surinam résidant aux Pays-Bas ; Banques	Stichting Intent, IntEnt Surinam Foundation, Ghanaian Investment Promotion Centre
<b>2006</b>							

18	1 932	Law Enforcement Capacity Building Project for West Africa in Preventing and Combating the Smuggling of Migrants <b>Migration irrégulière</b>	Soutenir les pays de la CEDEAO dans le renforcement de leurs capacités et renforcer la coopération entre les autorités et avec les pays tiers en ce qui a trait à la traite des migrants tout en protégeant leurs droits	Recherche ; Évaluation des capacités des systèmes juridiques ; Soutien au développement d'une politique nationale ; Formations ; Création d'une unité de mise en place de la loi anti-traite ; Promotion de la coopération judiciaire	Afrique de l'Ouest	Décideurs politiques ; Autorités compétentes ; institutions responsables de l'application de la loi	UNODC, Europol
19	708	Fit for Europe- Training for a positive migration <b>Migration légale</b>	Fournir de l'assistance pour la migration de travail légale ; promouvoir le co-développement ; sensibilisation sur les avantages de la migration légale et les conséquences de la migration illégale	Études sur les besoins en main-d'œuvre dans les pays de destination ; Création de centres d'information dans les chambres de commerce ; formations pour les migrants ; organisation de procédures d'embauche avec les employeurs européens dans les pays d'origine ; assistance technique pour les migrants désirant de retourner et investir dans leurs communautés locales ; dissémination des activités auprès des autorités et du public	Maroc, Sénégal, Cap Vert	Chambres de commerce et centres de formation	Chambre de commerce de l'Italie, de l'Espagne + des 3 pays partenaires
20	850	CONTRÔLES FRONTIÈRES ET GESTION HUMANISÉE DES FLUX MIGRATOIRES <b>Gestion des frontières</b>	Amélioration et humanisation de la lutte contre les flux migratoires illicites de subsahariens à destination de l'Europe ; Equipement de 10 postes frontières de la direction de la police des frontières et formation des policiers	Aménagement des postes frontières ; Equipement en matériel ; Formations	Mali	Police Nationale, Police des Frontières, République du Mali	Service de coopération technique international de police en partenariat avec le Ministère de la sécurité intérieure et de la protection civile du Mali
21	960	MESURE DES FLUX MIGRATOIRES ET LUTTE CONTRE LA TRAITE DES MIGRANTS AU NIGER <b>Migration irrégulière</b>	Amélioration de la capacité des autorités nigériennes à mesurer et connaître les flux migratoires qui traversent le pays, à lutter contre la traite des migrants et l'émigration irrégulière, avec développement d'une	Création et mise en réseau par satellite d'une application informatique; Fourniture de matériels informatique et de moyens de déplacement adaptés; Formations ; Organisation de séminaires et d'actions de sensibilisation	Niger	La Direction de la Surveillance du Territoire (DST), police des frontières et autorités	Service de coopération technique international de police (France), en partenariat avec la Coopération

			coopération régionale en matière migratoire			compétentes	danoise, Police du Niger
22	935	Strengthening Protection Capacities in Tanzania – Supplementing the Regional Protection Programme Pilot Project <b>Asile et protection des réfugiés</b>	Renforcer les capacités des autorités tanzaniennes et des institutions pour la protection des réfugiés ; Assurer une protection pour les réfugiés et les demandeurs d’asile ; Soutenir les rapatriements volontaires	Programmes de formation à l’intention des autorités ; renforcement des capacités ; conseils auprès des réfugiés ; Promotion du rapatriement volontaire	Tanzanie	Réfugiés et demandeurs d’asile ; autorités tanzaniennes et population	UNHCR
23	1105	Improvement of the reception conditions for asylum seekers in Yemen and enhancing the legislative and institutional framework for Somali refugees <b>Asile et protection des réfugiés</b>	Amélioration de l’accueil et du traitement des réfugiés et demandeurs d’asile	Formation pour les autorités du Yémen ; Amélioration des procédures d’enregistrement ; Construction de structures d’accueil pour les réfugiés ; Développement d’une stratégie de « self-reliance »	Yémen	Fonctionnaires ayant à travailler avec les réfugiés ; communauté locale	UNHCR
24	1 600	Support to Individuals, State and Non-State actors to manage Migration and Refugee flows across the Somalia/Yemen gap <b>Asile et protection des réfugiés</b>	Information des individus désirant demander l’asile, effectuer une migration irrégulière ou retourner dans leur pays d’origine ; renforcement des capacités des autorités et des autres acteurs sur les question du droit d’asile, trafic et migration irrégulière et protection des droits de l’homme ; renforcement des capacités de (ré)intégration des personnes déplacées et des migrants de retour ; Donner la possibilité à la jeune diaspora somalienne de	Activités d’information ; Assistance au gouvernement du Puntland dans le développement de politiques et pratiques pour gérer les arrivées de migrants ; Formations des réfugiés et des migrants ; Assistance au retour temporaire de la diaspora somalienne au Danemark ; réseautage entre cette diaspora et les entreprises et organisations de la société civile en Somalie	Somalie, Yémen	Gouvernement de la Somalie et du Yémen	Danish Refugee Council

			contribuer au développement de la Somalie				
25	657	DIAS DE CABO VERDE - DIASpora for DEvelopment of Cape Verde <b>Migration de travail</b>	Renforcement des capacités et des compétences des professionnels travaillant dans les secteurs clés du développement ; Promouvoir le rôle des organisations de la diaspora au Portugal, en Italie et aux Pays-Bas pour agir comme agents du développement ; Réseautage des membres de la diaspora avec les institutions au Cap Vert et dans les pays d'accueil ; Améliorer la capacité du gouvernement d'évaluer les besoins, diffuser l'information et gérer la migration pour des projets de développement	Création d'un steering committee au Portugal ; Campagne d'information dans les 4 pays ; Atelier sur la cartographie des besoins au CP ; Cartographie des besoins de professionnels au CP ; 30 missions de formation ; 6 mission de réseautage ; Production et diffusion d'un rapport final	Cap Vert	Communauté locale au Cap Vert ; Entrepreneurs et secteur des affaires au CP ; Diaspora	Instituto das comunidades de Cabo Verde
26	1 216	Mise en place du Plan d'Action de la Conférence de Rabat <b>Migration légale</b>	Promotion de la migration légale ; information de la population sur les avantages de la migration légale et les conséquences de l'immigration ; mise en place dans les pays tiers d'une politique efficace et préventive en matière de lutte contre les migrations illégales (incluant trafic et traite)	Création d'un réseau pour le suivi et la mise en place du plan d'action de Rabat ; réunions conjointes pour promouvoir l'élaboration es informations et des données sur les tendances migratoires actuelles et évaluer la corrélation entre les Migrations Internationales et le Développement ; Formations à l'intention des fonctionnaires ; évaluation politiques migratoires ; échanges d'information et de bonnes pratiques	Maroc, Sénégal, Mauritanie, Mali, Niger	Emigrants africains de la Route migratoire d'Afrique de l'Ouest	Fondation Internationale et pour l'Amérique Latine d'Administration et Politiques Publiques (FIIAPP)
27	1 600	Migration Profiles in Selected Countries in West and Central Africa: A tool for Strategic Policy Development	Renforcer les capacités des administrations nationales dans la collecte, l'analyse et l'utilisation des données migratoires ; renforcer les capacités des organisations	Profils migratoires pays et région ; identification des besoins pour améliorer la gestion des données sur les migrations ; formations ; organisations d'ateliers de travail ; formuler des recommandations	Afrique de l'Ouest :Ghana, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria,	Fonctionnaires gouvernementaux des différents services et	IOM

		<b>Migration et Développement</b>	nationales et régionales dans la promotion une approche compréhensive et cohérente des migrations	politiques pour la gestion des migrations au bénéfice du développement national	Sénégal et Afrique centrale : RDC, Tchad, Cameroun	départements	
28	1 990	Facilitating a coherent migration management approach in Ghana, Nigeria, Senegal and Libya by promoting legal migration and preventing further irregular migration <b>Migration de travail, Trafic et traite des êtres humains</b>	Renforcer les capacités nationales de gestion des migrations de travail ; Développement de mécanismes d'intégration des travailleurs sur le marché du travail en prenant pour étude de cas l'Italie ; Réseautage ; renforcer les efforts de réduction des migrations irrégulières ; promouvoir le retour volontaire et durable ainsi que la réintégration dans les pays d'origine	Groupes de travail pour la collecte d'information sur les politiques et les pratiques de migration de travail ; évaluation de ces politiques ; assistance technique aux autorités ghanéennes pour l'établissement d'une base de données des travailleurs candidats potentiels à l'émigration en Italie ; Production de matériel d'information sur la migration de travail et les risques de la migration irrégulière ; formation des autorités libyennes pour le développement d'un cadre d'immigration de travail ; fourniture d'assistance au retour volontaire et la réintégration de 300 migrants de retour des pays de l'UE et de la Libye ; atelier de travail pour développer une approche régionale de gestion des migrations de travail ; évaluation du projet	Ghana, Sénégal, Nigéria, Libye	Travailleurs migrants actuels et potentiels ; employeurs et potentiels employeurs de travailleurs migrants en Libye	IOM
29	876	The East Africa Migration Route: building co-operation, information sharing and developing joint practical initiatives amongst countries of origin, transit and destination. <b>Gestion des migrations</b>	Améliorer la coopération intra-régionale en Afrique de l'Est et avec les pays membres de l'UE sur les questions de gestion des migrations et en particulier la lutte contre l'immigration illégale; renforcement des capacités des pays africains concernés et de l'IGAD	Création d'un centre de ressource sur les migrations à l'IGAD ; création d'une unité spéciale d'analystes de l'UE pouvant se déployer sur les routes migratoires en AE ; ateliers de travail sur les questions de gestion des migrations ; évaluation technique et formation ; sensibilisation auprès des migrants irréguliers potentiels ; étude de faisabilité pour mener une opération conjointe pour stopper la migration illégale	Afrique de l'Est	Autorités du Tchad, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Libye, Niger, Somalie, Soudan, Tunisie, Ouganda et Yemen	UK home office immigration and nationality directorate avec OIM, Intergovernmental Authority on Development (IGAD), African Union (AU), Italy, Malta and the Netherlands